



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1999/3
7 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Trentième session
1er au 5 mars 1999
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES : COMPTABILITÉ NATIONALE

Évaluation par étapes de l'application du Système de comptabilité
nationale de 1993 par les États membres

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session¹. La section I donne des renseignements généraux sur la définition des étapes de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 et la manière de les mesurer. La section II présente des tableaux de l'évaluation des étapes franchies par les États membres pour la période 1992-1997. À titre de comparaison, l'évaluation relative à la période 1990-1995, dont la Commission avait été saisie à sa vingt-neuvième session, sous forme de document de travail, est également incluse dans le tableau¹. Dans la section III, les commissions régionales présentent des réserves relatives à certains pays et des commentaires sur l'évaluation. La section IV contient une brève analyse des modifications apportées à l'évaluation depuis deux ans et en conclusion du rapport, la section V indique les points à examiner.

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4, (E/1997/24), par. 46 b).

* E/CN.3/1999/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. DÉFINITION ET MANIÈRE DE MESURER LES ÉTAPES FRANCHIES	1 - 7	3
II. ÉVALUATION DES ÉTAPES FRANCHIES PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 1992-1997	8	4
III. NOTES EXPRIMANT DES RÉSERVES SUR LES PAYS	9 - 45	13
A. Commission économique pour l'Afrique	10	13
B. Commission économique pour l'Europe	11 - 17	13
C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	18 - 26	14
D. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	27 - 39	15
E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	40 - 45	16
IV. ANALYSE DE L'ÉVALUATION DES ÉTAPES FRANCHIES	46 - 51	17
V. POINTS À EXAMINER	52	18

Tableaux

1. Évaluation des étapes franchies	5
2. Tableau récapitulatif de l'évaluation des étapes franchies	12

I. DÉFINITION ET MANIÈRE DE MESURER LES ÉTAPES FRANCHIES

1. À sa vingt-huitième session (27 février au 3 mars 1995), la Commission de statistique a demandé au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de définir des critères selon lesquels on pourrait juger des progrès accomplis par les pays dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993)¹. Le Groupe de travail a par la suite établi la série de six étapes, qui, en ordre ascendant, correspondent à des systèmes de comptabilité nationale de plus en plus complexes. Les pays au niveau 1 compilent des données sur le produit intérieur brut (PIB) aux prix courants et en prix constants, ventilées par branche d'activité économique et de dépenses finales. Les pays classés au niveau 2 ajoutent aux données sur le produit intérieur brut des principaux agrégats macro-économiques de l'économie nationale et une comptabilité complète sur les transactions avec le reste du monde. Les pays qui ont atteint les niveaux 3 à 6 établissent des comptes institutionnels sectoriels allant de comptes de production (niveau 3) aux comptes de revenus et de capital (niveau 4), aux comptes financiers (niveau 5) et aux données sur la balance des paiements (niveau 6). Pour ce qui est des secteurs spécifiques, la priorité a été accordée à l'administration publique (niveau 3).

2. La définition des étapes avait un double objet : d'une part, elle devait guider les pays qui envisageaient d'élargir la couverture de leur comptabilité nationale selon les recommandations du SCN de 1993; étant toutefois entendu qu'il appartenait entièrement à chaque pays de choisir son mode d'application. D'autre part, les étapes constituent un instrument de suivi qui permet de mesurer l'état de développement de la comptabilité nationale à différents moments. Dans ce contexte, il était prévu que l'évaluation des étapes permettrait d'identifier les groupes de pays (par type ou par région) auxquels la communauté internationale devraient accorder une attention particulière.

3. Afin de rendre opérationnelle la définition des étapes, la Division de statistique des Nations Unies a mis au point, en coopération avec les commissions régionales, une méthodologie d'évaluation des pays. L'évaluation repose sur les données communiquées à la Division en réponse à son questionnaire annuel sur les comptes nationaux. On aurait pu procéder en demandant aux pays de s'auto-évaluer ou en confiant des évaluations spéciales à des spécialistes de la comptabilité nationale, par exemple au sein d'organisations internationales. Il a toutefois été jugé préférable, car plus objectif, de fonder l'évaluation sur des données disponibles au niveau international. On espérait aussi que cette méthode d'évaluation encouragerait davantage les pays à communiquer des données à la communauté internationale des utilisateurs. Bien que l'objectif primordial du SCN de 1993 soit manifestement de permettre aux pays de compiler leurs propres séries de données économiques, il est également important d'améliorer la base de données internationales sur la comptabilité nationale. En effet, le nombre d'utilisateurs de données cohérentes et comparables d'un pays à l'autre augmente sans cesse avec la mondialisation.

4. La méthode d'évaluation peut se résumer ainsi : on choisit une date butoir pour l'analyse, qui était cette année le 30 novembre 1998. On analyse ensuite certains des 26 principaux tableaux de la base de données de la Division de statistique des Nations Unies qui ont été jugés pertinents pour l'évaluation. Un pays est jugé avoir atteint un stade donné lorsqu'il répond aux critères

selon lesquels il doit disposer de données pour une combinaison spécifique de tableaux clefs².

5. La période retenue revêt une importance particulière pour l'évaluation. Pour la nouvelle analyse présentée ici, elle va de 1992 à 1997. Il est bon de souligner de nouveau que le critère adopté est relativement faible : on estime qu'un pays a établi un tableau particulier s'il a communiqué des données pour ce tableau au moins une fois au cours de la période précisée. Le critère ne permet donc pas de faire la distinction entre les travaux de compilation annuels et les données repères.

6. Lorsqu'on regarde le tableau d'évaluation, il ne faut pas oublier les inconvénients que présente cet exercice, à côté de ses avantages. D'abord, on manque de données du fait que certains pays établissent des systèmes de données exhaustives sans les communiquer aux organisations internationales. Ensuite, la méthode d'évaluation ne tient pas compte de la qualité des données; en particulier, elle ne permet pas de déceler si les pays ont fait des efforts pour appliquer effectivement les concepts spécifiques du SCN de 1993 plutôt que de celui de 1968. Par ailleurs, cette méthode d'évaluation est rapide, peu coûteuse et facile à répéter à intervalles réguliers.

7. Dans une lettre datée du 14 octobre 1997, le Directeur de la Division de statistique des Nations Unies a informé les organismes nationaux de statistique de l'évaluation et de la méthode utilisée en sollicitant des commentaires sur ces deux sujets. On peut déduire des 12 réponses reçues que les étapes et la méthode d'évaluation retenues étaient jugées acceptables, malgré quelques réserves. Il a été suggéré que l'on envisage d'y apporter de légères modifications lorsqu'on adapterait la méthodologie au nouveau questionnaire sur les données du SCN de 1993, en 1999.

II. ÉVALUATION DES ÉTAPES FRANCHIES PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 1992-1997

8. Le tableau 1 présente l'évaluation des étapes franchies par les États membres, énumérés par ordre alphabétique et par région. La première colonne sert de colonne de référence et présente l'évaluation du niveau atteint pendant la période 1990-1995, telle qu'elle a été soumise à la Commission à sa vingt-neuvième session. La nouvelle évaluation porte sur la période 1992-1997 et figure dans la deuxième colonne, la troisième colonne indiquant la différence entre les deux premières. On a également calculé un indice par région, qui représente la moyenne des évaluations pour les pays de cette région, pondérée par le nombre d'habitants en 1994. Le tableau 2 récapitule les résultats par région.

Tableau 1

Évaluation des étapes franchies

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Afrique	1,03	0,85	
Afrique du Sud	2	2	
Algérie	0	0	
Angola	2	0	-2
Bénin	0	0	
Botswana	1	1	
Burkina Faso	0	0	
Burundi	1	0	-1
Cameroun	1	0	-1
Cap-Vert	0	0	
Comores	0	0	
Congo	0	0	
Côte d'Ivoire	2	2	
Djibouti	0	0	
Égypte	1	0	-1
Érythrée	0	0	
Éthiopie	0	0	
Gabon	0	0	
Gambie	1	1	
Ghana	0	0	
Guinée	0	0	
Guinée équatoriale	1	0	-1
Guinée-Bissau	1	0	-1
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	
Kenya	2	2	
Lesotho	2	2	
Libéria	0	0	
Madagascar	0	0	
Malawi	1	2	1
Mali	2	2	
Maroc	2	2	

/...

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Maurice	2	2	
Mauritanie	0	0	
Mozambique	0	0	
Namibie	2	2	
Niger	0	0	
Nigéria	2	2	
Ouganda	1	1	
République centrafricaine	0	0	
République démocratique du Congo	0	0	
République-Unie de Tanzanie	2	2	
Rwanda	0	0	
Sao Tomé-et-Principe	0	0	
Sénégal	1	1	
Seychelles	2	0	-2
Sierra Leone	2	0	-2
Somalie	0	0	
Soudan	0	0	
Swaziland	1	1	
Tchad	1	1	
Togo	0	0	
Tunisie	2	2	
Zambie	1	0	-1
Zimbabwe	2	0	-2
Amérique du Nord	6,00	6,00	
Canada	6	6	
États-Unis d'Amérique	6	6	
Amérique latine et les Caraïbes	2,23	2,10	
Antigua-et-Barbuda	0	1	1
Argentine	1	1	
Bahamas	2	2	
Barbade	1	1	

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Belize	1	1	
Bolivie	2	2	
Brésil	2	2	
Chili	2	3	1
Colombie	4	4	
Costa Rica	2	2	
Cuba	1	1	
Dominique	1	0	-1
El Salvador	2	2	
Équateur	5	5	
Grenade	1	0	-1
Guatemala	2	2	
Guyana	1	1	
Haïti	2	2	
Honduras	2	2	
Jamaïque	1	1	
Mexique	2	2	
Nicaragua	0	0	
Panama	2	2	
Paraguay	1	1	
Pérou	4	1	-3
République dominicaine	2	2	
Saint-Kitts-et-Nevis	0	1	1
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	2	
Sainte-Lucie	0	0	
Suriname	2	2	
Trinité-et-Tobago	2	2	
Uruguay	2	0	-2
Venezuela	3	3	
Asie occidentale	1,63	1,72	
Arabie saoudite	0	2	2
Bahreïn	2	2	

/...

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Chypre	2	2	
Émirats arabes unis	2	0	-2
Iran (République islamique d')	2	2	
Iraq	1	0	-1
Israël	2	3	1
Jordanie	2	2	
Koweït	1	1	
Liban	0	1	1
Oman	1	1	
Qatar	1	1	
République arabe syrienne	1	1	
Turquie	2	2	
Yémen	2	2	
Asie du Sud et du Sud-Est	1,83	1,86	
Afghanistan	0	0	
Bangladesh	1	1	
Bhoutan	2	2	
Brunéi Darussalam	0	0	
Cambodge	0	1	1
Chine	1	1	
Inde	3	3	
Indonésie	1	1	
Japon	5	5	
Malaisie	2	2	
Maldives	0	0	
Mongolie	0	1	1
Myanmar	1	1	
Népal	2	2	
Pakistan	1	1	
Philippines	2	2	
République de Corée	3	5	2
République dém. pop. lao	0	0	
République pop. dém. de Corée	0	0	

/...

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Singapour	1	1	
Sri Lanka	2	2	
Thaïlande	2	2	
Viet Nam	1	1	
Europe occidentale	4,37	4,17	
Allemagne	5	4	-1
Andorre	0	0	
Autriche	3	3	
Belgique	4	4	
Danemark	4	4	
Espagne	4	4	
Finlande	5	5	
France	5	5	
Grèce	2	2	
Irlande	3	3	
Islande	3	3	
Italie	4	4	
Liechtenstein	0	0	
Luxembourg	2	1	-1
Malte	4	4	
Monaco	0	0	
Norvège	3	4	1
Pays-Bas	5	5	
Portugal	5	5	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4	4	
Saint-Marin	0	0	
Suède	5	5	
Europe orientale	1,06	1,58	
Albanie	0	0	
Bosnie-Herzégovine	0	0	
Bulgarie	1	2	1

/...

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Croatie	0	0	
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2	2	
Hongrie	3	4	1
Pologne	1	1	
République tchèque	1	2	1
Roumanie	1	2	1
Slovaquie	0	2	2
Slovénie	2	2	
Yougoslavie	1	1	
Ex-URSS	1,07	1,12	
Arménie	0	0	
Azerbaïdjan	1	2	1
Biélorus	1	1	
Estonie	2	2	
Fédération de Russie	1	1	
Géorgie	0	0	
Kazakhstan	0	0	
Kirghizistan	2	2	
Lettonie	2	2	
Lituanie	1	2	1
Ouzbékistan	1	1	
République de Moldova	0	1	1
Tadjikistan	0	0	
Turkménistan	0	0	
Ukraine	2	2	
Océanie	3,92	3,59	
Australie	5	5	
États fédérés de Micronésie	0	0	
Fidji	2	2	
Îles Marshall	0	0	
Îles Salomon	1	0	-1

/...

Régions/États membres	Étape 1990/1995	Étape 1992/1997	Différence
Nouvelle-Zélande	2	2	
Palau	0	0	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	0	-2
Samoa	0	0	
Vanuatu	0	0	

Tableau 2

Tableau récapitulatif de l'évaluation des étapes franchies

Étape	0	1	2	3	4	5	6	Total	Indice
Nombre de pays									
Monde	66	37	54	7	10	9	2	185	
Afrique	35	6	12	0	0	0	0	53	0,85
Amérique du Nord	0	0	0	0	0	0	2	2	6,00
Amérique latine et les Caraïbes	5	10	14	2	1	1	0	33	2,10
Asie occidentale	2	5	7	1	0	0	0	15	1,72
Asie du Sud et du Sud-Est	5	9	6	1	0	2	0	23	1,86
Europe occidentale	4	1	1	3	8	5	0	22	4,17
Europe orientale	3	2	6	0	1	0	0	12	1,58
Ex-URSS	5	4	6	0	0	0	0	15	1,12
Océanie	7	0	2	0	0	1	0	10	3,59
Pourcentage (Nombre de pays)	35,7	20,0	29,2	3,8	5,4	4,9	1,1	100	

Note : L'indice régional utilise la population des pays comme facteur de pondération.

III. NOTES EXPRIMANT DES RÉSERVES SUR LES PAYS

9. Les notes ci-dessous, qui expriment des réserves, ont été rédigées par les commissions régionales. Elles visent à compléter le tableau d'évaluation en donnant des renseignements supplémentaires sur des circonstances particulières d'une région ou d'un pays et signalent notamment les pays qui ont compilé des données de comptabilité nationale plus abondantes que celles qu'elles communiquent à la Division de statistique des Nations Unies.

A. Commission économique pour l'Afrique

10. En 1995, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mené une grande enquête sur la situation de la comptabilité nationale des pays africains ainsi que sur leurs plans d'application du SCN de 1993. Sur la base de cette étude et des données dont disposait la CEA, les spécialistes de la commission régionale ont recommandé que les 12 pays ci-après soient classés dans la catégorie 1 plutôt que 0 pour la période 1992-1997 : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Seychelles et Togo.

B. Commission économique pour l'Europe

11. Les pays de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale [Union européenne et Association européenne de libre-échange (AELE)] ont atteint les étapes 3 à 6. L'application du SCN de 1993 dans ces pays est soutenue principalement par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et par l'Organisation de la coopération et du développement économiques.

12. Selon les informations dont dispose la Commission économique pour l'Europe (CEE), Chypre, Israël et la Turquie ont franchi l'étape 2, ce qui correspond à l'évaluation figurant dans le tableau.

13. Les pays en transition d'Europe centrale et orientale ont compilé la série de comptes allant des comptes de production au compte de capital jusqu'à l'étape 4 et la plupart d'entre eux ont établi des comptes par secteurs institutionnels. Ils ont commencé à établir des comptes financiers et plusieurs d'entre eux ont fait des calculs expérimentaux. Certains pays, comme la République tchèque et la Lettonie ont même publié des comptes financiers. Dans certains de ces pays, les transactions avec le reste du monde ne sont qu'en partie couvertes; les comptes concernant ce secteur institutionnel ne sont donc pas encore complets.

14. La comptabilité nationale de la Fédération de Russie et des autres pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) a beaucoup progressé depuis le début de la transition en 1991/92. La majorité des pays (à l'exception du Tadjikistan et du Turkménistan) ont mis en place la série principale de comptes de flux du SCN de 1993 jusques et y compris le compte de capital en prix courants et à prix constants, en général pour l'année précédente. Ces comptes ont été publiés, accompagnés d'un certain nombre de tableaux analytiques. En outre, il faut noter que, si la structure de ces comptes a été établie, la qualité de certaines estimations laisse beaucoup à désirer. Pour que les comptes deviennent plus fiables et plus complets, il faudra surtout que les statistiques de base soient

renforcées et que les statistiques sur les finances publiques soient établies ou améliorées. Dans la plupart des pays de la CEI, les transactions avec le reste du monde ne sont pas encore bien couvertes.

15. L'évaluation indiquée dans le tableau pour les pays de la CEI ne correspond pas à l'information dont dispose la CEE. Tous les pays de la CEI, à l'exception du Tadjikistan et du Turkménistan devraient être évalués au niveau 2, sinon 3 dans le cas du Bélarus et des États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). En outre, les États baltes devraient figurer dans une catégorie distincte du groupe des pays de la CEI puisqu'ils n'en sont pas membres. Le Tadjikistan et le Turkménistan devraient être classés au niveau 1.

16. On peut penser que les pays de la CEI ne communiquent pas tous les renseignements sur leur comptabilité nationale à la Division de statistique des Nations Unies, en raison des difficultés qu'ils ont à répondre au questionnaire actuel, qui repose sur le SCN de 1968. Les pays en transition ne connaissent en effet pas bien le SCN de 1968 et ses définitions.

17. Le reste des pays en transition - Albanie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et Yougoslavie - sont parvenus aux premiers stades d'application du SCN de 1993. L'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ont compilé des estimations du PIB par branche d'activité et la Croatie a franchi l'étape 1.

C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

18. Avec le lancement récent d'un programme officiel d'application au Honduras et en Uruguay, 21 des 33 pays de la région (Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela) travaillent à l'application du SCN de 1993, sur la base de leurs propres objectifs et à des stades d'avancement très divers.

19. Les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), plus les Antilles néerlandaises, Aruba et les Bermudes, poursuivent la première phase de leur programme harmonisé, lancé en 1997, pour appliquer leur système de comptabilité nationale.

20. En décembre 1997, le Brésil s'est joint au groupe de pays de la région (Bolivie, Mexique et Trinité-et-Tobago) qui présentent régulièrement des estimations officielles de comptes nationaux établis selon le SCN de 1993. Le Mexique, qui publie déjà des comptes officiels et des tableaux sur les biens et services, y compris des tableaux et estimations des ressources et emplois en prix constants de 1993, a maintenant mené à bien une première compilation de comptes des secteurs institutionnels.

21. Bien que la République dominicaine ait été le premier pays de la région à appliquer le SCN de 1993, y compris une série de données annuelles pour 1991-1997 et des comptes trimestriels, elle n'a pas encore communiqué ces données à titre officiel.

22. Au Costa Rica, le programme d'application devrait subir un certain retard du fait que le Gouvernement a décidé de transférer la responsabilité de la

comptabilité nationale de la Banque centrale du Costa Rica à l'office national de statistique, en 1999.

23. Il faut ajouter que 13 des 21 pays qui appliquent le SCN de 1993 compilent des tableaux sur les ressources et les emplois dans le cadre de leurs comptes de production. Les autres pays déclarent qu'ils sont en train d'élaborer des comptes de production simplifiés par origine et type de dépenses. Seize pays travaillent à des comptes sur les secteurs institutionnels pour au moins un secteur alors que 10 seulement d'entre eux élaborent des comptes pour tous leurs secteurs d'activité. Cette comptabilité recouvre essentiellement les comptes de production, de revenus et les comptes de capital et financiers.

24. Jusqu'à présent, seuls deux pays, la Colombie et la République dominicaine, projettent d'élaborer des bilans d'ouverture et de clôture.

25. Deux pays ont commencé à compiler et à publier des comptes satellites au moins partiels : il s'agit de la République dominicaine (comptes sur le tourisme) et le Mexique (comptes sur l'environnement). Un certain nombre d'autres pays (Bolivie, Brésil, Chili, Colombie et Équateur) ont élaboré, sans les publier, des comptes partiels sur l'environnement. En 1998, le Pérou a commencé à établir un compte satellite sur le secteur de la santé.

26. Les autres pays continuent d'établir leur propre programme de travail en vue de l'application du système, qui devrait donner des résultats pour au moins trois d'entre eux en 1999.

D. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

27. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a examiné l'évaluation des étapes lors d'un récent atelier sous-régional sur la comptabilité nationale. Les spécialistes des pays participant à cet atelier ont présenté les commentaires ci-après.

28. Le Bangladesh a déclaré avoir commencé à compiler à titre expérimental des comptes de production pour l'administration publique et d'autres secteurs. En outre, la banque centrale dispose de comptes sur les mouvements de fonds, qui ne sont toutefois pas intégrés à la comptabilité nationale.

29. Le Bhoutan accepte son classement au niveau 2, puisque les estimations du PIB sont établies selon la méthode de la production et des dépenses, aux prix courants et en prix constants. En outre, il établit des comptes sur les transactions avec le reste du monde et des agrégats macro-économiques (mais selon les concepts du SCN de 1968).

30. Le Brunéi Darussalam entend établir des données sur le PIB par branche d'activité économique et par type de dépenses d'ici à 1999.

31. La Chine acquiesce à son classement au niveau 1 du fait qu'elle établit depuis 1985 des estimations du PIB par branche d'activité et par dépenses en prix constants et aux prix courants. En outre, elle dispose pour certaines années de comptes trimestriels et de tableaux des entrées-sorties ainsi que de tableaux des opérations financières et de la balance des paiements établis par

des institutions autres que le Bureau national de statistique. Il semble que la Région administrative spéciale de Hong-kong de la Chine ait répondu au critère fondamental correspondant à l'étape 2.

32. L'Inde approuve son classement au niveau 3, soulignant qu'elle compile des comptes de production pour tous les secteurs institutionnels sauf les ménages et les institutions sans but lucratif servant les ménages. L'Inde est en train de passer à un système comptable reposant sur le SCN de 1993.

33. L'Indonésie fait savoir qu'elle compile toutes les données nécessaires pour être classée au niveau 2 selon les normes du SCN de 1993, plus certains éléments de comptabilité sur les secteurs institutionnels, des tableaux des entrées-sorties et des matrices de comptabilité sociale.

34. La République de Corée acquiesce à l'évaluation au niveau 5.

35. La Malaisie pense avoir atteint le niveau 4 bien qu'elle n'ait pas fourni les données aux organisations internationales. Elle fait encore le calcul de base du PIB sur la base du SCN de 1968 et fait ensuite les modifications nécessaires pour passer au SCN de 1993.

36. Le Pakistan déclare avoir établi un vaste tableau des ressources et emplois pour 1989/90, avec certains éléments de comptabilité sur les secteurs institutionnels. De nombreuses lacunes subsistent toutefois et le travail n'a atteint qu'un stade préliminaire.

37. Les Philippines produisent actuellement des comptes complets pour la nation et les transactions avec le reste du monde. Les comptes de production et les comptes de revenus sont ventilés par secteurs institutionnels. Des comptes d'opérations financières sont également établis en coordination avec la banque centrale.

38. Singapour estime pouvoir être classée au niveau 2 puisqu'elle publie des données sur le produit national brut et communique des agrégats macro-économiques à la Division de statistique des Nations Unies. Elle a élaboré des comptes sur les secteurs institutionnels par grand secteur mais n'applique pas encore pleinement les recommandations du SCN de 1993.

39. Sri Lanka signale que, outre les agrégats macro-économiques, elle établit des comptes intégrés pour l'administration publique ainsi que des tableaux des entrées-sorties.

E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

40. Le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé plusieurs cours de formation, ateliers et séminaires pour clarifier et faire mieux comprendre les concepts, définitions et classifications liés au Système de comptabilité nationale, les modifications apportées au système de 1968 et les manières dont le SCN de 1993 peut servir à l'analyse économique et sociale. Les activités de la CESAO dans ce domaine visaient aussi à préciser les besoins statistiques du Système, y compris les

mesures à prendre pour élaborer des programmes d'enquêtes et constituer les équipes techniques nécessaires à l'application du SCN de 1993.

41. Au cours des trois années 1995-1997, 13 ateliers et cours de formation ont été organisés dans différents pays de la CESA0, aux niveaux national et régional; y ont participé 293 personnes dont 258 originaires de pays de la CESA0 et 35 de pays arabes non membres de la CESA0.

42. En outre, une réunion du Groupe d'experts sur l'évaluation des premières phases d'application du SCN de 1993 dans la région de la CESA0 s'est tenue au Liban en mai 1998.

43. Grâce à ces efforts, la plupart des pays membres de la CESA0 ont commencé à appliquer le SCN de 1993 mais ils en sont à des stades divers.

44. Certains pays de la CESA0, comme l'Arabie saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, le Koweït et le Yémen ont élaboré des plans d'application du SCN de 1993, en collaboration avec la CESA0. D'autres, comme la Jordanie, Oman, le Qatar et la Syrie, en sont à un stade d'application plus avancé. La Jordanie, en particulier, a établi les principaux comptes suivants conformément au SCN de 1993 : compte de production, compte de création de revenus, compte de répartition primaire des recettes, compte de répartition secondaire des recettes, compte de redistribution des recettes en nature, compte d'emploi des revenus disponibles et compte d'emploi des revenus disponibles ajustés.

45. La CESA0 a fourni une assistance technique de manière à répondre aux objectifs de la comptabilité nationale et aux besoins statistiques du SCN de 1993 pendant le premier stade d'application, en se concentrant principalement sur les enquêtes industrielles, les enquêtes sur les dépenses et les revenus des ménages et les prix et indices de prix.

IV. ANALYSE DE L'ÉVALUATION DES ÉTAPES FRANCHIES

46. Si l'on compare les deux colonnes d'évaluation du tableau 1 portant respectivement sur les périodes 1990-1995 et 1992-1997, on observe que 19 pays ont monté de catégorie alors que 20 pays ont régressé. En examinant de plus près les données de ce dernier groupe de pays, on constate que le recul ne traduit pas une dégradation récente des statistiques : ces pays avaient communiqué certains tableaux jusqu'en 1990 ou 1991 mais ont cessé de le faire, ce qui les a fait baisser de catégorie pour la période 1992-1997.

47. En général, la répartition des pays entre catégories n'a que peu changé. Le changement le plus notable est l'augmentation du nombre de pays classés au niveau 0. Ils sont maintenant 66, soit 35,7 %, au lieu de 56 (30,4 %). Cela tient à ce que 10 pays africains supplémentaires ont été classés au niveau 0, de sorte que plus de la moitié des pays sur lesquels on ne dispose d'aucune information relative à la comptabilité nationale sont des pays africains. Il peut être intéressant de noter que 15 des 31 pays non africains classés au niveau 0 sont de petits pays comptant moins de 1 million d'habitants.

48. Le nombre de pays classés aux niveaux 3 ou plus, indiquant que le pays publie certains comptes sur les secteurs institutionnels, est passé de 27 à 28 (15,2 %).

49. Malgré les diverses réserves formulées quant à la validité de l'analyse, deux tendances régionales semblent se dégager clairement :

a) En Afrique, 10 pays ont baissé de catégorie alors qu'un seul a monté;

b) Trois régions n'ont enregistré que des progrès (pour un total de 11 pays) : l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Europe orientale et l'ex-URSS.

50. Bien que trois régions aient vu leur indice régional sensiblement baisser, si l'on y regarde de plus près, on constate que dans chacune de ces trois régions, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Océanie, cela tient essentiellement au changement de catégorie d'un seul pays très peuplé.

51. Comme l'indiquent les notes exprimant des réserves sur certains pays, qui sont présentées ci-dessus, de graves problèmes persistent, en particulier du fait que les données ne sont pas toutes communiquées. Il faut donc voir l'analyse ci-dessus dans ce contexte et ne tirer de conclusion qu'avec prudence. Il est à espérer que, lorsque la communication des données conformément au nouveau questionnaire aura été établie, l'évaluation des étapes franchies deviendra un outil plus efficace de réforme.

V. POINTS À EXAMINER

52. Il est demandé à la Commission :

a) D'exprimer son avis concernant l'évaluation des étapes franchies et l'utilisation de cette méthode;

b) De suggérer éventuellement des améliorations à apporter à la méthode d'évaluation utilisée.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1995/28), par. 12 a).

² On trouvera des détails de ces six critères dans le document de travail intitulé "Milestone assessment of member States", qui a été soumis à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session au titre du point 9 de l'ordre du jour, "Comptabilité nationale".
